

Comportement électoral, politique et socialisation confrérique au Sénégal

CETTE contribution s'appuie essentiellement sur les résultats d'une enquête menée par le GERCOP (1) durant l'été 1996 dans la région de Saint-Louis du Sénégal, l'une des plus vastes du pays. Il s'agissait, entre autres, de déterminer le caractère décisif ou non des variables explicatives du vote, telles que la catégorie sociale de l'électeur et son identification à un groupe religieux ou ethnique.

L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 3 000 personnes inscrites sur les listes électorales de la région de Saint-Louis et ayant effectivement participé au vote lors des élections présidentielles et/ou législatives de 1993. Grâce à l'utilisation de la méthode des quotas (2), cet échantillon offre, dans la mesure du possible, une reproduction en miniature de l'électorat de la région. Il représente, aussi bien au niveau de l'âge, du sexe que du lieu de résidence (milieu rural ou urbain), près de 1 % de la population électorale officiellement inscrite (312 759 personnes).

Les données quantitatives réunies durant le mois d'août 1996 ont été complétées par une enquête qualitative menée par l'auteur auprès des électeurs saint-louisiens lors du vote municipal de novembre 1996. Les articles de presse et le matériel de propagande

(1) Le Groupe d'études et de recherches constitutionnelles et politiques comprend des enseignants et des chercheurs de la section science politique, de l'université Gaston-Berger à Saint-Louis. Sous la responsabilité scientifique du doyen Babacar Kanté, le GERCOP a mobilisé plusieurs dizaines d'enquêteurs qui ont sillonné la région qui s'étend, grosso modo, de la ville de Saint-Louis à l'ouest à celle de Matam à l'est. Cette étude a été soutenue financièrement par la Fondation Friedrich-Ebert et l'Union européenne.

(2) Les électeurs ont été interviewés individuellement, en évitant strictement la présence de personnes tierces. L'échantillon aléatoire a été construit, selon la méthode des quotas, à trois degrés : 1 - les communes (en ville) et villages (en milieu rural), 2 - les carrés (concessions) et 3 - les unités d'enquête, les électeurs de l'échantillon. Des choix raisonnés ont été effectués.

des partis et coalitions en compétition lors des élections de 1993 et 1996 ont également été mis à contribution. Cette étude s'attache à explorer le comportement électoral des membres des confréries tidjane et mouride, majoritaires dans le pays et dans la région et qui jouent un rôle très important dans la vie sociale, politique et économique du Sénégal. De plus, nous avons été amenés à prendre en compte également la variable ethnique, quoique de manière accessoire, car dans la région, la majorité des tidjanes sont halpulars, notamment toucouleurs, et la plupart des disciples d'Ahmadou Bamba appartiennent au groupe wolof.

Adoptant une démarche comparative, nous tenterons, en examinant les déterminants du vote et leurs variations selon l'appartenance confrérique de l'électeur, et en interrogeant les réalités sociologiques et culturelles du pays et de la région, de répondre aux questions principales suivantes :

– Comment et dans quelles proportions le facteur confessionnel agit-il au niveau de l'institution électorale ?

– Les motifs du choix électoral diffèrent-ils selon l'appartenance confrérique du citoyen et pour quelles raisons ? Quels seraient les soubassements de telles différences ?

– Quels sont les facteurs qui favorisent ou qui limitent l'impact électoral de cette variable ?

– Le *talibé* mouride ou tidjane se comporte-t-il, le jour du vote, en tant que citoyen ayant des attaches politiques et partisans précises ou, avant tout, en disciple respectueux des consignes de son guide ?

Les réponses à ces questions (et à d'autres qui en découlent) ne seront pas développées l'une après l'autre et d'une manière tranchée et définitive. Constituant la substance de la présente contribution, elles visent à poser quelques jalons pour une réflexion sur une problématique plus fondamentale : la socialisation confrérique gêne-t-elle le développement d'une culture politique moderne autrement dit, plus conforme au fondement légal-rationnel des institutions de l'État sénégalais ? Pour ce faire, nous évoquerons, tout d'abord, les bases sociologiques et religieuses qui font de la confrérie une force politique et électorale importante. Dans un deuxième temps seront abordées les quelques instances de socialisation qui réduisent l'ancrage sociopolitique de la confrérie et son influence électorale.

La confrérie, une force de frappe électorale. Pourquoi ?

Dans les démocraties pluralistes, le suffrage universel, en tant que mode de représentation de l'intérêt général, a favorisé, en indi-

vidualisant la participation au gouvernement de la Cité, l'affaiblissement des circuits traditionnels et autoritaires de distribution du pouvoir.

En milieu mouride notamment, l'autorité du guide religieux semble s'exercer d'une façon qui peut influencer fortement le résultat du scrutin (3). Ainsi, 41,6 % des mourides de la population enquêtée considèrent comme déterminant l'avis du marabout lors du vote pour l'élection du chef de l'État contre 39 % lors des élections locales. Cette différence de 2,6 points (c'est-à-dire de près de 7 %) entre les deux types d'élections peut s'expliquer par le fait que le vote pour l'élection d'un chef d'État ayant un caractère fortement national, le disciple mouride à qui on pose la question de l'importance de l'avis du guide religieux, pense logiquement au *ndiguel* (ordre) du khalife général, le hiérarque suprême de la Mouridiya.

En revanche, seuls 26,4 % des tidjanes considèrent comme important l'avis du guide religieux lors du vote pour l'élection du président de la République (même chiffre pour les élections législatives et locales).

Quelles sont les raisons de cette différence d'attitude entre les *talibé* mourides et tidjanes vis-à-vis de la consigne électorale de leur marabout ? L'importance de la proportion de ceux, parmi les tidjanes, qui ne tiennent pas compte de l'avis du marabout dans l'exercice de leur devoir électoral (près de trois sur quatre) s'explique par plusieurs facteurs, dont deux nous paraissent essentiels :

– Le caractère polyarchique du fonctionnement de la confrérie tidjane (pluralité et autonomie des familles et pluralité des centres de décision au sein de chaque famille) et la nature « libérale » de l'engagement du disciple tidjane qui ne ressemble que de très loin à « l'embrigadement » militant du *talibé* mouride. L'engagement est plutôt d'ordre intellectuel. Il est exigé du candidat *talibé* de connaître un minimum de principes religieux et de règles de la confrérie qui sont d'ordre moral et spirituel. Le fondateur de la confrérie, Cheikh Ahmed at-Tidjani, est perçu par une majorité d'adeptes comme un homme grand par sa piété et par les services qu'il a rendus à l'islam. Ses khalifes sont considérés comme des personnalités pieuses et savantes et comme des continuateurs de son œuvre religieuse, mais ce sont avant tout des mortels capables de commettre des erreurs, voire des péchés. El-Hadj Malick Sy, le fondateur de la branche tidjane de Tivaouane et père de l'actuel

(3) Dans son ouvrage *Obedience to Authority: an Experimental View*, S. Milgram écrit : « L'obéissance est le mécanisme psychologique qui intègre l'action individuelle au dessein politique, le ciment

naturel qui lie les hommes aux systèmes d'autorité. » Cf. la traduction française : *Soumission à l'autorité*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, pp. 17-18.

khalife général, insiste, dans son ouvrage en arabe, *Kifaya* (4), sur le fait qu'étant un simple croyant comme les autres, le marabout ne peut aucunement prétendre assurer la félicité dans l'au-delà pour ses disciples. C'est cette vision du marabout, fût-il un khalife général, comme une simple unité de l'*humanitas*, vision relativement désenchantée, qui fait que le *talibé* tidjane est moins disposé à suivre son marabout lorsque celui-ci voudrait intervenir dans un domaine relevant de sa vie de citoyen et non de disciple ou de croyant.

– La majorité des tidjanes (68 %) de l'échantillon sont des Halpulars (ceux-ci ne représentent que 9,3 % des mourides qui sont surtout des Toucouleurs). Or, la hiérarchie, au sein de ce groupe plus traditionaliste et moins urbanisé, demeure essentiellement à base biologique (parenté et âge). Ainsi, 70,5 % des Halpulars répondent « oui, beaucoup » à la question concernant l'avis du chef de la famille en tant que facteur déterminant de leur vote.

Par contre, le *talibé* mouride perçoit la vie d'Ahmadou Bamba comme une quasi-incarnation de la déité. Ses successeurs sont considérés, au moins par une partie des mourides, comme les « représentants d'Allah sur terre » (5). « *Mohammed et Allah sont loin. Nous adorons et suivons Sérigne Touba car nous le comprenons et il nous comprend...* », nous répond un intellectuel mouride lors de l'enquête qualitative.

La soumission de beaucoup de *talibé* mourides aux instructions et consignes, y compris électorales, de leur guide religieux trouve son explication non seulement dans l'acte du *djebello* (rite d'allégeance que se doit d'effectuer auprès de son marabout chaque disciple mouride, notamment de sexe masculin) mais dans la doctrine même d'Ahmadou Bamba. Le fondateur de la Mouridiya affirme dans l'une de ses *khassaïd* (poèmes mystiques) :

« *La vérité est dans l'amour pour son cheikh ;
et partout, dans l'obéissance à ses instructions
(...)
il faut également renoncer à son libre-arbitre,
car la pensée du cheikh est irréfutable* » (6).

(4) El-Hadj Malick Sy écrit dans *Kifaya*, à propos des marabouts : « On dirait qu'ils n'ont pas lu le Coran où Dieu proclame plus d'une fois que seul Lui peut guider dans le droit chemin. Dès lors, comment peut-on oser garantir à quelqu'un l'accès du Paradis. Et pourtant ils avancent les arguments, lesquels, assez curieusement, ne se trouvent ni dans le Coran, ni dans les hadith du Prophète ». Cité par

E. Hadj Rawane Mbaye, *L'Islam au Sénégal*, thèse de troisième cycle, Faculté des lettres, Dakar, 1976, p. 380.

(5) Cf. entre autres *Ndïgël l'ordre divin* (publication mouride), n° 20, avril 1990, p. 4.

(6) Ces quatre vers sont traduits par l'auteur à partir des poèmes chantés par les *talibé* mourides de Saint-Louis.

Les *khassaid* de Bamba forment, avec le Coran et la Sunna prophétique, le corpus sacré de la voie mouride, d'où l'efficacité politique et électorale de l'intervention des membres du clergé de cette confrérie. De tels poèmes mystiques ont été, par exemple, scandés par les disciples et partisans de Cheikh Abdoulaye Dièye, marabout et candidat à Saint-Louis, lors de soirées organisées durant la précampagne et la campagne électorales pour les municipales de novembre 1996.

Du fait de la longue persécution de son fondateur par le colonisateur, il s'est développé au sein de la confrérie mouride un fort sentiment d'une communauté à part qui serait seule sur le droit chemin. « *Au-delà de l'enclos de notre concession, nous apercevons Satan et ses œuvres* » (7), affirme, lors du grand Magal (pèlerinage) de 1973, Abdoulahad Mbacké, le khalife de l'époque.

Il s'ensuit que l'autorité, et donc l'influence électorale du marabout, concurrence d'une manière décisive celle du *boroom-keur* (chef de famille). Ainsi, moins de la moitié (48,5 %) de la population mouride enquêtée répond « oui » à la question concernant le caractère déterminant ou non de l'avis du chef de famille contre près de trois quarts pour les tidjanes (71,3 %), toutes élections confondues. Il en est de même quand il s'agit du lien ethnique avec le candidat. Seuls 30,6 % des mourides considèrent ce facteur comme déterminant (contre 35,6 % pour les tidjanes). En effet, le marabout mouride et ses *talibé* du même village ou quartier ont tendance à former un groupe de nature primaire (autrement dit, ce groupe joue un rôle central dans l'intériorisation de normes qui sont devenues progressivement les normes de très larges secteurs sociaux), cela non seulement en raison des fondements sacrés de leurs liens mais également en raison de l'éclatement des structures traditionnelles de la société wolof. Ce groupe ethnique fut historiquement le premier à être touché par la monétarisation des rapports sociaux (culture de l'arachide, commerce avec les Européens longtemps avant le xx^e siècle...).

Abdoulaye Bara Diop constate, dès les années 1960, qu'il y a une nette « perte de l'autorité du chef de famille » et que la plupart « des chefs de ménage manifestent une indépendance » à l'égard du *boroom-keur* (8). Cette dislocation de la contexture sociale wolof

(7) Cf. J. Copans qui cite D.B. Cruise O'Brien, *Les marabouts de l'arachide*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 258.

(8) A.B. Diop, *La famille wolof*, Paris, Karthala, 1985, pp. 178-179. L'auteur, évoquant les effets de l'économie monétaire sur le comportement du *boroom-keur*, qui abuse de son statut pour détourner les ressources collectives à son profit person-

nel, l'argent offrant plus de tentations que les biens en nature, écrit (pp. 180-181) : « La hiérarchie et la communauté sont donc rejetées tout à la fois parce que la première – vidée de son sens véritable : organiser le groupe pour assurer sa survie – est utilisée pour enfreindre les lois de la seconde, qu'elle met en péril, en servant les intérêts particuliers », fussent-ils ceux du chef de famille.

engendre un déficit de socialisation institutionnelle qui libère de l'espace pour une socialisation associative intense, en l'occurrence confrérique.

Près d'un mouride sur deux considère comme déterminant l'avis de son guide religieux, ce malgré des caractéristiques qui normalement favorisent une citoyenneté qui se situerait plutôt dans le champ du légal-rationnel : en effet, près des trois quarts des mourides (73,7 %) de l'échantillon sont des citoyens (contre 22,1 % des tidjanes), 57,2 % sont alphabétisés (contre 23 % chez les tidjanes) et 1 mouride sur 10 est un cadre ou a une profession libérale (contre 2,7 % seulement des tidjanes). Il faut également rappeler qu'on peut présumer que le comportement électoral du *talibé* mouride de l'échantillon est moins assujéti à l'autorité maraboutique que celui d'autres régions du Sénégal, plus proches de Touba et du bassin arachidier, la terre de prédilection de la confrérie.

En raison de la crise économique actuelle, le système confrérique, basé sur le couple protection-soumission, trouve de nouvelles raisons pour se développer et maintenir ainsi son efficacité politique. En effet, ce sont les chômeurs et les petits entrepreneurs (qui trouvent souvent un emploi par le biais du réseau maraboutique), mourides et tidjanes confondus, qui sont le plus susceptibles de voter selon l'avis de leur guide religieux (cf. tableaux). Ces deux catégories n'ont rien à attendre de l'État et trouvent dans la structure clientélaire de leur confrérie soutien et raisons d'espérer ; ce d'autant que la région du fleuve est une zone de forte émigration économique et que pour avoir un passeport et même un visa, l'aide du marabout ou d'un condisciple se révèle nécessaire.

Le *ndiguel* électoral aux instances de socialisation modernes

La catégorie sociale la moins sensible aux consignes du guide religieux est celle qui se distingue par un niveau d'instruction supérieur à la moyenne de la masse des électeurs. Ce sont les élèves et les étudiants, avec 8,9 % (9), qui obéiraient le moins à leur marabout. Ils sont suivis d'assez près par les cadres et professions libérales (12 %). Comme, à ce niveau, la variable âge ne différencie que peu l'attitude de l'électeur (l'enquête le montre), on peut affirmer que l'école, en tant qu'instance de socialisation, demeure l'une des rares institutions modernes qui échappent à l'emprise idéolo-

(9) Lorsque la nature de l'élection n'est pas précisée, il s'agit de l'échelon présidentielle.

gico-politique de la société maraboutique. C'est l'une des raisons pour laquelle l'éducation des jeunes générations a toujours constitué un objet de lutte entre l'État et la confrérie, de même que l'école publique est parfois à l'origine d'un conflit de légitimité.

Cette attitude hostile de certains marabouts vis-à-vis de l'instruction moderne n'a pas seulement des mobiles économiques. Les *daara* sont le moyen le plus efficace pour « fidéliser », sur tous les plans, une clientèle formée d'anciens « élèves-serviteurs ». Ceux-ci se transforment, en temps utile, en troupes de propagande électorale efficaces et malléables. En effet, les alphabétisés en arabe (la quasi-totalité l'est dans ces établissements) sont les plus réceptifs parmi la population alphabétisée à la consigne du marabout (30,1 % contre 17,9 % et 19,9 % respectivement pour ceux qui le sont en français et en langues nationales). C'est pourquoi les entrepreneurs politiques ont, durant la campagne électorale, systématiquement recours au service du marabout qu'ils préférèrent à d'autres sous-traitants « électoraux », tels les petits politiciens professionnels. Le marabout est plus crédible. Car sa clientèle est moins mouvante et moins exigeante en numéraire vu que les rapports qui la lient au guide religieux ont une dimension idéologique avérée.

L'engagement dans des structures modernes d'action sociale fait également baisser l'influence électorale du guide religieux. Ainsi, ceux qui n'ont aucun rapport avec un syndicat (ni membres, ni sympathisants) sont 46,5 % à considérer que l'avis du marabout est déterminant dans leur choix électoral, contre 16,1 % seulement des affiliés à une organisation syndicale. Finalement, l'institution électorale ne peut former par elle-même le « dispositif transformationnel » de la société africaine annoncé et souhaité, il y a vingt ans, par Alain Rouquié (10). De fait, il semble aujourd'hui que seule une scolarisation massive et continue sur plusieurs générations pourrait réduire le grave conflit entre « sens » et « puissance », conflit qui vide l'institution électorale de sa substance et l'empêche de jouer son rôle central dans le développement politique du pays.

Dans l'état actuel des choses, la médiation confrérique est perçue comme plus légitime que la médiation politique à base institutionnelle moderne. Les organisations symboliques de la masse des électeurs relèvent d'un *Weltanschauung* autre que celui qui porte le régime politique sénégalais, légataire de l'héritage étatique colonial. Ceux qui « sont aux affaires », et par conséquent en contact permanent avec les citoyens, en semblent convaincus. Durant les mois d'octobre et de novembre 1996, le gouverneur de la région, qui participait indirectement mais activement à la cam-

(10) A. Rouquié, « La dynamique des élections sans risque ou la voie africaine de l'État », in CEAN-CERI, *Aux urnes l'Afri-*

que ! Élections et pouvoirs en Afrique noire, Paris, Pedone, 1978, p. 228.

pagne électorale, répétait souvent, dans ses rencontres avec les différentes couches de la population : « Je suis le *baye fall* (11) d'Abdou Diouf ». Ainsi, pour justifier quelques entorses à la loi qui impose à l'administration une stricte neutralité lors de la préparation des opérations électorales, certains hauts fonctionnaires font appel à la légitimité du lien soufi, légitimité considérée comme primant celle qui fonde l'ordre formel.

Les rapports de subordination légale, se muant en liens de subordination personnelle, base de l'ordre mystique, « excuse-raient » le non-respect de la règle juridique. En effet, si ces derniers dispensent les *baye fall* d'observer les prescriptions divines contenues dans les écritures saintes elles-mêmes, ils peuvent, à plus forte raison, libérer les *talibé sincères* de certaines pesanteurs profanes.

La mystique confrérique demeure, dans une société aussi peu sécularisée que la sénégalaise, une instance rectrice de premier ordre ; d'où l'efficacité de l'interventionnisme électoral du clergé maraboutique.

Maâti Monjib,
Université de Saint-Louis, Sénégal

(11) Les *baye fall* sont les *talibé* mourides qui suivent la voie de Cheikh Ibra Fall et dédient leur vie au service d'un marabout. De ce fait, ils sont « dispensés » par

leur cheikh qui connaît le *batin* (le sens caché du Coran) de l'observance stricte de certains « piliers de l'islam ».

**L'AVIS DU GUIDE RELIGIEUX
COMME DÉTERMINANT DU VOTE**
Élection présidentielle dans la région de Saint-Louis, Sénégal :

Proportion d'électeurs ayant répondu « oui » à la question « l'avis de votre guide religieux est-il déterminant dans votre choix électoral ? »

	Origines	% par rapport à chaque variable (*)			
		Tidjane (*)	Mouride	Halpular	Wolof
Oui	1. Par affiliation confrérique et origine ethnique	26,4	41,6	22,8	34,4

	Niveaux	% par rapport à chaque variable					
		Sans instruction	Primaire	Secondaire	Alphabétisation en arabe	Alphabétisation en langues nationales	Alphabétisation en français
Oui	2. Par niveau d'instruction et langue d'alphabétisation	29,4	24,2	12,7	30,1	19,9	17,9

	Catégories	% par rapport à chaque variable					
		Sans emploi	Petits entrepreneurs	Agriculteurs et pêcheurs	Artisans et ouvriers	Cadres et professions libérales	Élèves et étudiants
Oui	3. Par catégorie socioprofessionnelle	28,8	29,3	25,5	18,5	12	8,9

(*) Pour chaque variable par colonne, il faut lire : proportion de (tidjanes par exemple) ayant répondu « oui » (26,4 %).

Source : Enquêtes GERCOP, Section de science politique, Université de Saint-Louis, 1996.